



OLÉICULTURE

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

Bulletin de santé du végétal - PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



Bulletin n° 2-2013

30 avril 2013

Situation

Comme vous le remarquerez dans les graphiques du CIRAME sur la climatologie depuis le début de l'année (en téléchargement dans la page BSV sur afidol.org), nous avons connu plusieurs semaines avec des températures inférieures aux moyennes, en particulier au cours de la troisième décennie de février. Aucun dégât significatif de gel n'a été observé. Les précipitations ont été plutôt abondantes et la pluviométrie a été supérieure à la moyenne. Nous constatons un retard de végétation d'une dizaine de jours par rapport à la moyenne.

Oeil de Paon (*Spilocaea oleagina*)

La plupart des pluies de mars et avril ont été favorables au développement et à la dispersion de l'oeil de paon : températures supérieures à 9°C avec un optimum pour ce cryptogame entre 15°C et 20°C.

Nous observons en toutes régions la présence de tâches d'oeil de paon.

L'observation de vos oliviers est la meilleure méthode pour appréhender de manière précise le degré d'attaque qui peut varier très fortement d'un verger à l'autre.

Pour évaluer le niveau d'infestation dans votre verger, vous devez observer 100 feuilles au hasard. Si vous êtes au-dessus de 15% de feuilles avec au moins une tâche d'oeil de paon, le seuil de risque est dépassé.

Attention : Les feuilles atteintes ont souvent chuté, ce qui fausse le comptage ! Les arbres très attaqués par l'oeil de paon, peuvent présenter en ce moment une frondaison dégarnie. Dans ce cas, le seuil de risque est dépassé.



DIRECTEUR DE PUBLICATION
Monsieur André PINATEL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN
Jean-Michel DURIEZ
AFIDOL - Maison des Agriculteurs
22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX
jean-michel.duriez@afidol.org
04 42 23 01 92
<http://www.afidol.org>

Les variétés d'olivier n'ont pas la même sensibilité à cette maladie :

Variétés très sensibles	Variétés sensibles	Variétés peu sensibles
Lucques Tanche	Aglandau Bouteillan Cailletier Salonenque	Picholine

Listes non exhaustives.

Teigne de l'olivier (*Prays oleae*)

Les observations montrent une présence habituelle de ce papillon dans les zones où il est généralement fréquent.

Le seuil de risque est basé sur l'observation des feuilles réparties sur la périphérie de la frondaison entre 1 et 2 m de hauteur et présentant une galerie, ou mine, creusée par la génération phyllophage de la teigne en automne :



Le seuil de risque est de 10 % de feuilles minées.

Cochenille noire de l'olivier (*Saissetia oleae*)

Les observations montrent que la population de cet insecte reste très basse et en dessous des seuils de risque.

Bactériose de l'olivier (*Pseudomonas savastanoi*)

Nous avons indiqué dans le Bulletin de Santé du Végétal du 4 juillet 2012, la présence sporadique de cette bactérie qui se traduit par l'apparition de chancres, ou gales ou rognés sur les rameaux et branches d'olivier. Le développement de cette maladie s'était amplifié suite aux éclatements d'écorce provoqués par le gel de février 2012.



Quelques vergers ou quelques arbres isolés présentent ces symptômes en ce moment dans le Var et le Vaucluse particulièrement.

Afin de limiter la transmission de cette bactérie d'un olivier à l'autre, il est conseillé de désinfecter les outils de taille avant et après la taille de chaque arbre.

Cette mesure prophylactique peut également être appliquée afin de limiter la propagation de la verticilliose.

Les observations contenues dans ce bulletin ont été réalisées par les partenaires suivants : Chambres d'agriculture des Alpes-Maritimes, Var, Vaucluse, CIVAM des Bouches-du-Rhône, Groupement des oléiculteurs des Alpes-de-Haute-Provence, du Vaucluse, CIRAME.

COMITÉ DE RÉDACTION DE CE BULLETIN : Rémi Pécout (CA83), Alex Siciliano (GO04).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.